

Entre agricultrices ? Les incidences équivoques d'un engagement non mixte

Clémentine Comer

Dans le monde agricole, de nombreux groupes féminins défendent la cause des agricultrices. Clémentine Comer analyse les ambivalences de ces espaces non mixtes, entre perpétuation des visions traditionnelles des rôles masculins et féminins et remise en question des inégalités sociales.

Inscrites dans le sillage du mouvement de jeunesse agricole catholique et de l'enseignement ménager, les organisations consacrées à la mobilisation séparée des femmes en agriculture se recomposent dans les années 1970. Les groupements d'agricultrices, alors encouragés par les dispositifs d'action publique en faveur de l'égalité, imposent progressivement à l'agenda syndical la cause des femmes. Ces groupes féminins adoptent plusieurs revendications, comme la reconnaissance juridique de statuts professionnels (Lagrave 1987), la création de formations diplômantes pour les femmes, l'encouragement au développement de services de garde d'enfants en milieu rural et plus récemment les demandes de parité dans les instances agricoles.

Ces collectifs ont la particularité de se déployer dans une diversité d'organisations professionnelles, en particulier en Bretagne, territoire géographique de notre enquête¹. Aujourd'hui, leur forme, leur degré d'institutionnalisation et leur position dans l'espace de la représentation agricole varient fortement. On retrouve par exemple des groupes féminins d'échanges techniques spécialisés par production (Groupe lait féminin d'Hennebont, Les Elles de l'Adage), des réseaux de défense de l'égalité intégrés aux chambres d'agriculture (Agriculture au féminin), des commissions femmes internes aux syndicats (Commission départementale des agricultrices de la FDSEA²), des groupes de sociabilité locaux qui organisent des opérations de promotion de l'agriculture (Groupements de valorisation des agricultrices du Finistère) et, enfin, des collectifs qui se créent en marge des organisations historiquement dominantes et se mobilisent lors de crises de production (Mouvement des agricultrices en colère).

La majorité des agricultrices participant à ces groupes sont associées à leur conjoint dans le cadre d'une société et représentent à ce titre l'agriculture d'élevage modernisée de dimension familiale. Cependant, leur parcours d'entrée dans la profession diffère. Pour certaines, l'installation correspond au départ en retraite d'un membre de la famille ou à l'agrandissement de l'exploitation et fait donc suite à une expérience salariée extra-agricole. D'autres sont des « repreneuses » (Bessière 2010), socialisées très tôt au métier au sein de leur famille et généralement dotées d'un capital scolaire technique agricole.

Bien que ces groupes soient défendus comme des espaces de *self-help* professionnel permettant aux agricultrices de rompre leur isolement sur les exploitations (Annes et Wright 2017), de partager leurs savoir-faire (Sachs *et al.* 2016), d'échanger à propos des tensions que génère le travail en famille et plus globalement de s'exprimer librement sur les problèmes qu'elles rencontrent en tant que femmes, leur organisation non mixte n'est pas explicitement associée à un objectif féministe, ni théorisée comme un moyen d'émancipation collectif. L'organisation autonome des agricultrices

¹ Cet article s'appuie sur une thèse (Comer 2017) consacrée à la structuration et au maintien du séparatisme féminin dans les organisations agricoles, reposant sur une enquête combinant ethnographie, entretiens et sources écrites.

² Fédération départementale des syndicats d'exploitants agricoles.

montre que la conformité à un certain ordre du genre, celui de la complémentarité entre hommes et femmes, est une condition de possibilité et d'acceptabilité de la non-mixité. Ainsi, l'exemple des groupes féminins agricoles souligne que la non-mixité, à la fois support de promotion du différentialisme entre les sexes et instrument de contestation des rapports de genre, a des incidences politiques ambivalentes.

Au nom de la complémentarité des sexes

Comme ailleurs dans le monde syndical (Guillaume et Pochic 2007), les logiques qui régissent les carrières militantes au sein de l'espace de la représentation agricole demeurent défavorables aux femmes. Ces dernières se sentent en effet désajustées par rapport à un modèle d'engagement fondé sur l'occupation de nombreux mandats. Dans l'agriculture familiale, les femmes sont de plus en plus peu insérées dans les espaces locaux de sociabilité professionnelle qui constituent les viviers de recrutement des responsables syndicaux (coopérative de partage de matériel agricole, chantier d'ensilage, etc.). Par conséquent, les agricultrices restent en retrait des organisations centrales du gouvernement de l'agriculture, à l'image des conseils d'administration de la FDSEA, du Crédit agricole, des groupes agroalimentaires coopératifs, où se retrouvent en revanche leurs conjoints. Elles privilégient des engagements dans les domaines périphériques à la production (le social, l'animation territoriale et la gestion administrative) ou dans des espaces leur étant réservés.

Pour justifier l'existence de lieux réservés à l'entre-soi, les agricultrices s'appuient sur une conception traditionnelle des rapports de genre. Dans cette perspective, la non-mixité est un moyen d'assurer l'expression de valeurs et d'une identité « féminines » complémentaires de celles des hommes. Cette rhétorique différentialiste se décline sur différents plans. Tout d'abord, les agricultrices opposent la richesse des échanges féminins, présentés comme sensibles, solidaires et sans jugement, aux modes de fonctionnement d'univers masculins qui eux reposeraient sur des rapports agonistiques et compétitifs. Ensuite, à l'instar de mouvements de femmes catholiques (Della Sudda 2007), philanthropiques (Cohen 2010) et satellites aux partis politiques (Loiseau 1996, Fayolle 2005), les groupes féminins agricoles se présentent comme neutres et surplombant les divisions professionnelles. L'intériorisation d'un sentiment d'incompétence politique conduit en effet les agricultrices à préférer des formes d'engagements qui leur semblent plus accessibles (Rétif 2013) que des prises de rôle militant faisant appel à des compétences généralement attribuées aux hommes (ambition, hauteur de vue, charisme) et supposant de défendre publiquement des positions clivantes. Afin de se tenir à distance du champ syndical, synonyme de tensions et de clivages auxquels elles ne veulent pas être mêlées, les agricultrices revendiquent une manière « féminine » de militer, inclusive, a-syndicale et valorisant le témoignage et la convivialité. Enfin, les visuels qu'adoptent les groupes d'agricultrices véhiculent une vision stéréotypée de la féminité, en ayant recours à des couleurs (le rose), des symboles (silhouette) et des dénominations (adjectif « féminin ») renvoyant explicitement à une conception essentialiste des rapports de genre (figure 1).



Figure 1. Logo du réseau « Agriculture au féminin » (chambres d’agriculture de Bretagne) et invitation à une journée d’échanges organisée par la commission féminine de l’Union des groupements de vulgarisation agricole (UDGVA) du Morbihan

Au-delà de cette présentation publique, les collectifs féminins proposent des agendas de formations conformes à la division sexuée du travail dans les exploitations, qui entretiennent une identité professionnelle à cheval entre la sphère domestique et la sphère du travail. Une grande part de leur activité consiste à organiser des sessions relatives à l’exercice parental (puériculture, soutien et orientation scolaire), à l’action sanitaire (médecines douces, prévention des risques) et à la vie domestique (atelier cuisine, maîtrise du budget familial, pratiques d’autoproduction, aménagement des extérieurs). Cette conception des rôles apparaît également dans les propositions de formations plus explicitement tournées vers l’exercice professionnel. Afin d’assurer le bien-être de l’équipe familiale de travail, les agricultrices consacrent des temps forts à la santé au travail, à la gestion du stress et à la qualité relationnelle entre associés apparentés. En structurant un système d’apprentissages qui englobe tous les moments de la vie, les collectifs féminins entretiennent ainsi une vision respectable du rôle de l’agricultrice (Skeggs 2015), considérée comme le socle équilibrant de la famille dont elle doit assurer la cohésion et améliorer les conditions de vie.

Jusque dans les manifestations qu’elles initient, les agricultrices puisent dans les ressources symboliques de la féminité et de la maternité pour gagner en visibilité et rallier les soutiens. Pour faire contrepoids à la dimension contestataire et conflictuelle des manifestations d’agriculteurs, qui régulièrement ont recours à des blocages ou à la destruction d’édifices publics, les collectifs féminins mènent des opérations de sensibilisation. En mettant médiatiquement en scène leur détresse d’épouse et de mère (jeûne sur une place publique, défilé avec les enfants, manifestation avec un foulard noir), elles s’imposent comme les hérauts de la crise économique que traverse le monde agricole. En dehors de ces épisodes de conjoncture critique, elles mènent de façon régulière des actions de promotion du métier destinées à améliorer l’acceptabilité sociale de l’agriculture. Se dessine ici une conversion de savoir-faire domestiques et parentaux en ressources militantes. Par l’ouverture au public de leur territoire professionnel (porte ouverte sur les exploitations, accueil de groupes scolaires à la ferme), la tenue de stand de dégustation culinaire dans les festivals locaux et l’invention de supports de communication ludique, les agricultrices entretiennent l’image d’un monde paysan nourricier, authentique et soucieux de l’environnement.

Au final, l’affichage identitaire d’attributs féminins et l’activation de savoir-faire et de ressources socialement construits comme féminins renforcent l’esprit de corps interne aux groupes d’agricultrices et permet de les visibiliser dans un cadre institutionnel leur étant peu ouvert.

L’émergence d’une « conscience de genre »

Les différences de traitement entre hommes et femmes demeurent prégnantes en agriculture. Nombreuses sont celles qui peinent à accéder aux ressources financières et foncières pour

s'installer, qui rencontrent des difficultés à trouver des lieux d'apprentissage et qui sont soumises au test répété de leurs compétences de la part de leurs collègues. En outre, la division sexuée du travail dans les exploitations familiales d'élevage cantonne les agricultrices à des tâches réputées moins nobles car considérées comme annexes à la production – soin des veaux, comptabilité, travail administratif, etc. Cette division du travail contribue par ailleurs à la parcellisation de leur emploi du temps. Présentes en journée sur leurs lieux d'habitation, les agricultrices oscillent continuellement entre la ferme et le domicile, où elles assurent encore la majeure partie des tâches domestiques.

La permanence de ces inégalités et l'insatisfaction qui résulte du manque de reconnaissance professionnelle sont les principales raisons avancées par les agricultrices pour justifier leur participation à un groupe de paires. En accordant une large place à l'énonciation de problèmes relevant d'arrangements conjugaux défavorables et initialement perçus comme individuels ou privés, les collectifs d'agricultrices se rapprochent des groupes de parole favorisant l'émergence d'une grille de lecture genrée du monde social (Achin et Naudier 2009). S'y développe en effet une « conscience de genre » caractérisable par le sentiment de partager des intérêts communs, d'éprouver l'injustice face à la condition féminine et d'aspirer à l'amélioration de cette condition (Varikas 1991, p. 29). Il n'est ainsi pas rare que les agricultrices témoignent de préjudices économiques qu'elles subissent en qualité de conjointe d'agriculteur.

La trajectoire et l'implication de Louise Bovel³, membre active d'un collectif qui organise des journées départementales de rencontres entre agricultrices, et qui réclame la parole à chacune de ces manifestations pour interpeller les agricultrices sur les inégalités statutaires entre conjoints, illustre bien cette logique. Pendant une dizaine d'années, Louise, alors conjointe collaboratrice⁴, a développé un atelier de transformation de volaille plein air sur l'exploitation de son mari, producteur de poulet en batterie. Les tensions au sein du couple grandissant sur fond de désaccord sur les manières de travailler, Louise décide de créer une société séparée de celle de son mari. Pour valider son installation en individuel, elle est alors obligée de racheter à son conjoint l'abattoir et le bâtiment l'abritant, qui était pourtant jusque-là son lieu exclusif d'exercice professionnel. Lors de ces journées d'échanges, Louise prend donc appui sur sa propre expérience pour dénoncer la non-reconnaissance monétaire du travail des femmes et leur participation invisible aux bénéfices de l'exploitation de leur conjoint.

Certes, la généralisation des sociétés agricoles qui permettent aujourd'hui aux femmes d'accéder au statut d'associées d'exploitation et de disposer d'une rémunération propre a en partie résolu les inégalités juridiques au sein des couples. Toutefois, les inégalités genrées de patrimoine (Bessière et Gollac 2020) tout comme les hiérarchies économiques et symboliques entre conjoints demeurent fortes et cristallisent nombre de discussions entre agricultrices. En outre, les agricultrices, de plus en plus formées, aspirent à se réaliser dans et par le travail, ce qui se traduit par des demandes de plus en plus affirmées d'égalité dans le couple, donc de reconnaissance de leurs compétences. Or, les agricultrices font régulièrement le constat que leur contribution à l'exploitation est sous-estimée et que leur légitimité décisionnelle en est, par conséquent, amputée. Partant de ces constats, elles mettent sur pied des espaces de formation autonomes où elles peuvent valider la conformité de leurs savoirs aux prescriptions techniques dominantes, loin de toute approbation conjugale de leur capacité professionnelle.

Plus globalement, la non-mixité permet aux agricultrices d'imputer les inégalités qu'elles observent aux hiérarchies sexuées implicites qui gouvernent les activités militantes. C'est le lien que les membres du groupe Agriculture au féminin font lorsqu'elles apprennent que les élus du bureau de la chambre d'agriculture sont frileux à l'idée de former un groupe de veille sur la

³ Par souci d'anonymisation, le nom et prénom ont été modifiés.

⁴ Il s'agit d'un statut qui n'ouvre pas à des droits professionnels propres (absence de rémunération individuelle, de dotation et de prêt bonifiés à l'installation) mais qui offre une protection sociale (retraite, couverture en cas d'accident de travail, etc.) en vertu de liens conjugaux avec le chef d'exploitation.

permanence d'inégalités filles-garçons dans les centres de formation agricoles⁵. Lors de cette réunion, les agricultrices font collectivement le constat du désintérêt des organisations représentatives face aux problèmes spécifiques rencontrés par les femmes au travail, et plus particulièrement les discriminations sexuées en formation. Cette conscience de la relégation de l'égalité par leurs homologues s'exprime quand l'une des participantes énumère les arguments avancés par leurs collègues pour freiner l'initiative : « Attends ! C'est quoi le problème, là ? C'est les mecs ? On a vécu cinquante ans de dictature et maintenant qu'on l'ouvre, ça dérange ! Ça froisse ces messieurs [*tape du poing sur la table*] ». Enfin, les moments d'échanges permettent à celles qui ont franchi le seuil d'engagements au sein d'organisations syndicales, économiques ou techniques en mixité de se confier sur les résistances qu'elles rencontrent à leur intégration dans les organisations agricoles, voire d'analyser les facteurs qui les ont poussées à se retirer de leur mandat.

De l'entre-soi féminin à l'entre-soi féministe ?

L'entre-soi de ces groupes de femmes alimente la politisation des inégalités de genre. Ce constat invite à questionner les relations que les agricultrices entretiennent avec le féminisme. Qualifié de « silencieux » (Lagrange 1987) dans les années 1980, ce rapport a sensiblement évolué. Rares sont les agricultrices qui se revendiquent explicitement féministes, mais paradoxalement, peu nombreuses sont également celles qui se défendent totalement de l'être. Les participantes aux groupes féminins perçoivent le terme féminisme comme une étiquette problématique, car si elles peuvent se reconnaître dans les objectifs du mouvement et considérer avec respect les luttes passées, elles assument difficilement leur adhésion à un militantisme qui les opposerait ouvertement aux hommes et s'assimilerait à la « guerre des sexes ». La préservation de la communauté professionnelle dont elles font partie l'emporte sur l'expression de revendications qui seraient directement associées à la conflictualité et à l'antagonisme (Black et Cuthbert Brandt 1990). En outre, c'est moins l'étiquette féministe qui est controversée que les répertoires d'action réputés anti-institutionnels du mouvement (usage de la provocation, mode d'action confrontatif ou contre-manifestation). À l'inverse, les agricultrices cherchent à ancrer leurs revendications dans un registre juridique et réformiste.

Cette acclimatation relative au féminisme des groupes féminins touche inégalement les agricultrices et varie en fonction de leurs propriétés sociales. Elle s'affirme plus fortement chez celles qui ont connu une forme de mobilité sociale ou géographique et disposent d'un capital culturel extra-agricole (promotion scolaire, acculturation à un mode de vie citadin, expériences de stages à l'étranger, occupation d'un emploi salarié qualifié préalable à l'installation). Ces agricultrices entretiennent aussi un rapport théorique à la cause des femmes et ont souvent acquis un socle de connaissances relatives aux inégalités femmes-hommes par leur cycle de formation initiale, par la lecture, ou en assistant à des conférences dédiées au sujet.

Si l'adhésion des agricultrices au féminisme s'explique par leurs trajectoires antérieures à l'installation, la participation formalisée et durable à un groupe non mixte contribue également à « la diffusion par *capillarité* des idées féministes » (Achin et Naudier 2009, p. 139). C'est notamment le cas des agricultrices qui se retrouvent à présider un groupe féminin, deviennent en cette qualité représentante de la cause des femmes en agriculture et se familiarisent au féminisme en côtoyant régulièrement partenaires financiers et institutionnels de l'égalité (chargées de mission, universitaires, élèves). La participation à un espace de sociabilité féminin peut également rendre énonçable une identification au féminisme, notamment parce qu'elle trouve à s'exprimer collectivement. Une agricultrice mobilisée dans un groupe informel de manifestantes lors de la grève du lait en 2009 déclare par exemple avoir trouvé dans ce groupe un espace où assumer une posture ouvertement féministe : « Tu vois, on s'est dit "Y'a quand même encore plein de machos" et on s'est dit "On irait bien féministes"... On comprend les nanas qui deviennent féministes ! »

⁵ Centres de formation intégrés aux chambres d'agriculture.

Les usages de la non-mixité dans les organisations agricoles invitent ainsi à réfléchir à l'ambivalence de cet instrument dans la lutte contre les inégalités. Tantôt espaces de contestation de la domination masculine, tantôt vecteurs de conformisme de genre, les groupes féminins participent au développement d'une conscience de genre qui ne transgresse pas complètement la division sexuée du travail (Kaplan 1982). La mise en débat des inégalités de genre dans la petite entreprise familiale et dans ses modes de représentation témoigne bien de la volonté des agricultrices de faire évoluer les formes pratiques et institutionnelles de leur exercice professionnel. Toutefois, les espaces non mixtes qu'elles créent et dont elles se saisissent soutiennent parallèlement la défense d'une « cause commune » avec les hommes de leur foyer et de leur métier (Gollac 2003), entretiennent une respectabilité féminine basée sur le modèle de la complémentarité des sexes et contribuent en ce sens à reproduire les inégalités de genre.

Bibliographie

- Achin, C. et Naudier, D. 2009. « La libération par Tupperware ? Diffusion des idées et pratiques féministes dans de nouveaux espaces de sociabilité féminine », *Clio. Histoire, femmes et sociétés*, n° 29, p. 131-140. Disponible en ligne à l'URL suivant : <https://journals.openedition.org/clio/9238>.
- Annes, A. et Wright, W. 2017. « Agricultrices et diversification agricole : l'empowerment pour comprendre l'évolution des rapports de pouvoir sur les exploitations en France et aux États-Unis », *Cahiers du genre*, n° 63, p. 99-120. Disponible en ligne à l'URL suivant : <https://www.cairn.info/revue-cahiers-du-genre-2017-2-page-99.htm>.
- Bessière, C. 2010. *De génération en génération. Arrangements de famille dans les entreprises viticoles de Cognac*, Paris : Raisons d'agir.
- Bessière, C. et Gollac, S. 2020. *Le genre du capital. Comment la famille reproduit les inégalités*, Paris : La Découverte.
- Black, N. et Cuthbert Brandt, G. 1990. « "Il en faut un peu" : Farm Women and Feminism in Québec and France Since 1945 », *Journal of the Canadian Historical Association*, vol. 1, n° 1, 1990, p. 73-96.
- Cohen, Y. 2010. *Femmes philanthropes. Catholiques, protestantes et juives dans les organisations caritatives au Québec (1880-1945)*, Montréal : Presses de l'Université de Montréal.
- Comer, C. 2017. *En quête d'égalité(s). La cause des agricultrices en Bretagne, entre statu quo conjugal et ajustement catégoriel*, thèse de science politique, Université Rennes-1.
- Della Sudda, M. 2007. *Une activité politique féminine conservatrice avant le droit de suffrage en France et en Italie. Sociohistoire de la politisation des femmes catholiques au sein de la Ligue patriotique des Françaises (1902-1933) et de l'Unione fra le donne cattoliche d'Italia (1909-1919)*, thèse d'histoire, EHESS et Université de Rome, 2007.
- Fayolle, S. 2005. *L'Union des Femmes Françaises : une organisation féminine de masse du Parti communiste français (1945-1965)*, thèse de science politique, Université Paris-1.
- Gollac, S. 2003. « Maisonnée et cause commune : une prise en charge familiale », in S. Gojard (dir.), *Charges de famille. Dépendance et parenté dans la France contemporaine*, Paris : La Découverte, p. 237-273.
- Guillaume, C. et Pochic, S. 2007. « La fabrication organisationnelle des dirigeants. Un regard sur le plafond de verre », *Travail, genre et sociétés*, n° 17, p. 79-103. Disponible en ligne à l'URL suivant : www.cairn.info/revue-travail-genre-et-societes-2007-1-page-79.htm.
- Kaplan, T. 1982. « Female Consciousness and Collective Action: The Case of Barcelona, 1910-1918 », *Signs*, vol. 7, n° 3, p. 545-566.
- Lagrave, R.-M. 1987. *Celles de la terre. Agricultrice : l'invention politique d'un métier*, Paris : Éditions de l'EHESS.

- Loiseau, D. 1996. *Femmes et militantismes*, Paris : L'Harmattan.
- Rétif, S. 2013. Logiques de genre dans l'engagement associatif. Carrières et pratiques militantes dans des associations revendicatives, Paris : Dalloz.
- Sachs, C. *et al.* 2016. *The Rise of women farmers and sustainable agriculture*, Iowa City : University of Iowa Press.
- Skeggs, B. 2015. *Devenir des femmes respectables. Classe et genre en milieu populaire*, Marseille : Agone.
- Varikas, E. 1991. « Subjectivité et identité de genre. L'univers de l'éducation féminine dans la Grèce du XIX^e siècle », *Genèses*, n° 6, p. 29-51. Disponible en ligne à l'URL suivant : https://www.persee.fr/doc/genes_1155-3219_1991_num_6_1_1091.

Clémentine Comer est docteure en science politique, membre d'Arènes (UMR 6051) et postdoctorante à l'Irisso (UMR 7170)-Inrae. Ses recherches portent sur la structuration et le maintien d'espaces d'engagements non mixtes au sein des organisations agricoles. Elle a par ailleurs participé à une enquête collective sur les incidences biographiques de l'engagement militant des années 1968 (ANR Sombrero). Sur le mouvement des femmes en agriculture, elle a notamment publié « L'égalité professionnelle en agriculture. Un féminisme modéré au service du patronat familial », *Actes de la recherche en science sociale*, n° 223, 2018, p. 58-71.

Pour citer cet article :

Clémentine Comer, « Entre agricultrices ? Les incidences équivoques d'un engagement non mixte », *Métropolitiques*, 8 mars 2021. URL : <https://metropolitiques.eu/Entre-agricultrices-Les-incidences-equivoques-d-un-engagement-non-mixte>.